



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant

Question écrite n° 50595

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le retard apporté aux revalorisations des prestations familiales depuis quelques années. En effet, à la suite de ces non-revalorisations successives, les prestations familiales atteignent maintenant des montants qui ne sont plus conformes à l'existence d'une vraie politique familiale. Pourtant, la loi famille de 1994, prévoyant d'indexer l'évolution des prestations familiales sur celle des prix, marquait une étape nouvelle que les familles semblaient approuver et apprécier, même si tout le retard n'était pas pris en compte. Depuis, le Gouvernement n'a pas publié les décrets d'application de cette loi, désabusant ainsi les familles. Le Conseil d'Etat en date du 28 mars a condamné cette attitude en demandant le versement aux familles des prestations logiquement dues depuis janvier 1995. Il lui demande la suite qu'il compte donner à cette décision du Conseil d'Etat et dans quels délais il prévoit de faire assurer par les caisses le versement de ces arriérés, compte tenu que des inévitables difficultés techniques vont se poser aux caisses gestionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50595

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1864